



Baromètre ISM-MAAF de l'apprentissage en artisanat

203 570 apprentis en entreprise artisanale pour l'année 2022/2023 (+ 5%) La filière maintient son attractivité grâce à une très forte diversification des parcours et des profils d'apprentis

- Depuis 2018/19, le nombre d'apprentis en entreprise artisanale a progressé de 36 %.
- Forte diversification et élévation des niveaux de diplômes dans tous les secteurs : +126 % d'apprentis en formation post bac depuis 2018.
- Diversification des profils avec une part d'apprentis de + 25 ans qui double sur 4 ans.
- Une filière toujours synonyme d'insertion : 67 % des jeunes formés sont en emploi 6 mois après leur diplôme.

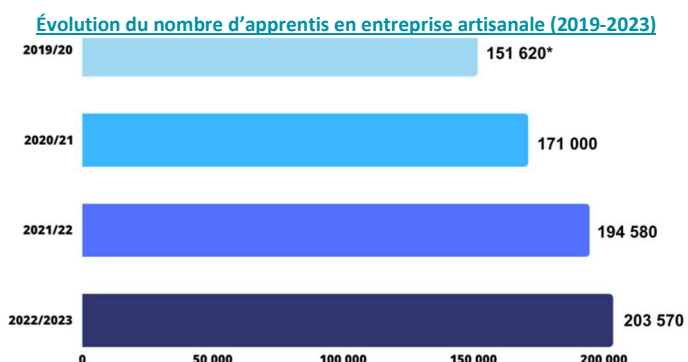
Paris, le 11 septembre 2024 – La nouvelle édition du baromètre ISM-MAAF dévoile le bilan de l'apprentissage dans l'artisanat pour l'année scolaire 2022-2023. En hausse de 5 %, le nombre d'apprentis accueillis et formés en entreprise artisanale de moins de 20 salariés poursuit sa progression. La bonne dynamique de ces dernières années et certaines mesures de la réforme de 2018* permettent à l'apprentissage en artisanat d'accueillir des profils plus variés. Cette plus grande inclusivité conduit notamment à une élévation du niveau des diplômes et à une forte diversification des parcours. L'apprentissage à un métier de l'artisanat est une voie de plus en plus prisée par les jeunes en reconversion ou réorientation, grâce à l'attractivité de certains de ses métiers (coiffure, pâtisserie, fleuristerie, métiers du bois...). En formant 22 % du total des apprentis, l'artisanat occupe une place centrale pour accompagner et former les jeunes et les mener de plus en plus sûrement vers l'emploi avec un taux record d'emploi à 6 mois de 67 %.

Antoine Ermeneux, Directeur général de MAAF : « L'apprentissage dans l'artisanat poursuit d'année en année sa belle dynamique. Avec une croissance de + 5 %, elle permet l'accès à la formation et l'emploi de plus de 203 000 jeunes partout en France pour l'année scolaire 2022-2023. Ces chiffres permettent de souligner l'attractivité de l'artisanat auprès des jeunes et la volonté tenace des petites entreprises de s'engager à leur côté pour transmettre leurs savoirs. Depuis 2018, un public de plus en plus varié se tourne vers l'apprentissage : jeunes en reconversion, reprise d'études... Les femmes sont d'ailleurs de plus en plus présentes parmi les apprentis. Cette diversité apporte une richesse nouvelle à l'apprentissage de l'artisanat, qui conserve une place centrale dans la formation et l'emploi des jeunes. »

Le nombre d'apprentis formés dans l'artisanat poursuit sa progression avec une hausse de 5 % pour l'année 2022/2023.

Le nombre d'apprentis en entreprise artisanale poursuit sa progression : ce sont plus de **203 000 jeunes** qui ont ainsi pu être formés à l'artisanat en entreprise au cours de l'année scolaire 2022/2023.

Globalement, depuis 2018/19, le **nombre d'apprentis a progressé de 36 %**. En 2022/2023, l'artisanat connaît une dynamique moins soutenue (+5% contre +14 % l'année passée) mais reste en pointe dans la professionnalisation des jeunes : ses entreprises forment **22 % du total des apprentis**.



* Données redressées pour les quatre dernières années au 10.08.24

La hausse du nombre d'apprentis est principalement due à l'artisanat des services (+ 9 %) et de la fabrication (+ 8%). Les effectifs sont en baisse pour le secteur de l'alimentation (- 3 %), qui reste pourtant parmi les secteurs les plus impliqués dans l'apprentissage.

Les tendances divergent selon les secteurs. La hausse du nombre d'apprentis est surtout portée par l'artisanat des services (avec par exemple + 63 % d'apprentis ambulanciers en plus) et de la fabrication (avec + 26 % d'apprentis pour la fabrication de prothèse dentaire).

En hausse de 8 % l'année dernière, le secteur de l'alimentation accuse cette année une baisse de 3 % de ses effectifs. En cause, une baisse des apprentis en boulangerie (- 3 %) et en boucherie charcuterie (- 10 %). Très investi dans l'apprentissage, ce secteur a peut-être atteint un plafond.

Palmarès des 5 activités artisanales formant le plus grand nombre d'apprentis (2022-23)

| Activité | Nb apprentis en formation en 2022-23 | Évolution entre 2021-22 et 2022-23 |
|-----------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|
| Boulangerie-pâtisserie | 28 450 | - 3 % |
| Coiffure | 22 970 | + 8 % |
| Réparation automobile | 17 950 | + 5 % |
| Services d'aménagement paysager | 11 420 | + 6 % |
| Travaux d'installation électrique | 10 850 | + 2 % |

Source : MEN-MESR DEPP, SIFA. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, en France entière. Traitement ISM.

L'attractivité de la filière est aussi liée à la plus grande diversité des parcours et à l'élévation des niveaux de diplômes possibles.

Depuis 2018-2019, le nombre d'apprentis de l'artisanat préparant un diplôme de l'enseignement supérieur a plus que doublé (+ 126 %) et près d'un apprenti sur cinq (18 %) prépare désormais un diplôme post-Bac (la part était de 11 % avant la réforme de 2018).

Si une majorité d'apprentis prépare un diplôme de niveau 3 de type CAP (61 %), la réforme a ainsi permis une forte progression de l'apprentissage dans les niveaux post-bac. Cette année, le potentiel de formation et d'emplois dans ces niveaux semble en passe d'être atteint : le nombre de nouveaux apprentis en diplôme post-bac progresse de 9 %, un pourcentage plutôt faible comparé à la progression fulgurante de ces dernières années.

En toute logique, les profils d'apprentis se diversifient fortement : plus âgés, plus souvent en réorientation et reconversion ou entrés en apprentissage sur le tard. La part des apprentis de + de 25 ans double depuis 2018.

Palmarès des diplômes les plus attractifs pour les parcours de reconversion

| Diplômes dont la part d'apprentis > 25 ans est la plus élevée | Plus grand nombre de reconversions après études supérieures | Plus grand nombre de reprises d'études depuis l'emploi |
|---|---|--|
| Diplôme d'état Ambulancier (56%) | CAP Pâtissier (320) | BP Coiffure (220) |
| BP Charpentier (50%) | CAP Fleuriste (210) | CAP Pâtissier (220) |
| TP Menuisier (33%) | CAP Esthétique cosmétique parfumerie (190) | CAP Menuisier (180) |
| TP Peintre en bâtiment (21%) | CAP Menuisier (180) | CAP Coiffure (160) |
| BP Fleuriste (19%) | CAP Coiffure (170) | CAP Charpentier (160) |

Source : MEN-MESR DEPP, SIFA. Champ : apprentis employés dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés. Traitement ISM.

Les parcours de reconversion et les entrées plus tardives en apprentissage (après réorientation par exemple) ont été facilitées par l'ouverture de l'apprentissage aux 26-30 ans.

Globalement, on constate dans l'artisanat comme dans les autres domaines un vieillissement de l'âge des apprentis. La proportion d'apprentis de moins de 18 ans est désormais de 42 % (contre 47 % en 2018/19).

Depuis la réforme, la part d'apprentis en provenance de l'emploi ou de la recherche d'emploi a triplé, passant de 2 % à 6 %.

En 2022/23, 14 % des apprentis en diplôme de niveau 3/CAP ou 4 sont déjà titulaires d'un BAC ou diplômés de l'enseignement supérieur (contre 9 % en 2018/19).

Les diplômes les plus attractifs pour les jeunes adultes en reconversion sont les diplômes de service (coiffure, fleuristerie, ambulance), de la pâtisserie ou du bois (menuiserie, charpente).

Une féminisation en progression : en pâtisserie, plus de la moitié des apprentis (53%) sont désormais des femmes

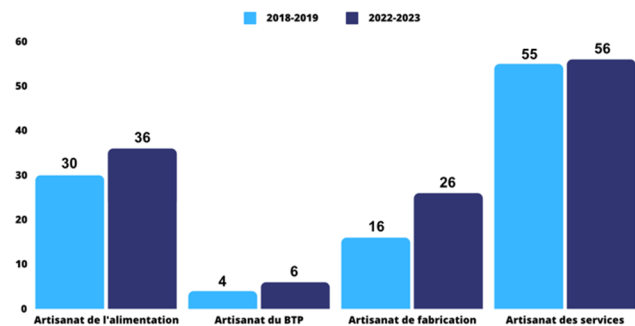
On observe une féminisation progressive de l'apprentissage dans l'artisanat dans l'ensemble des secteurs, et en particulier dans celui de **l'alimentation** (la part des apprenties est passée de **30 % à 36 % depuis 2018 - 2019**) et dans celui de la **fabrication** (de **16 % à 26 %**). Ces dernières années, la part des femmes apprenties a particulièrement progressé dans la **pâtisserie** (**53 % d'apprenties** contre 44 % en 2018 - 2019) et la **prothèse dentaire** (**61 % d'apprenties** contre seulement 49 % en 2018 - 2019).

Palmarès des secteurs pour la féminisation des apprentis

| Activité | Nombre d'apprentis | Part de femmes en 2018-2019 | Part de femmes en 2022-2023 |
|-------------------------|--------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Activité de pré-presse | 350 | 30 % | 45 % (+ 15 pts) |
| Nettoyage des bâtiments | 860 | 28 % | 39 % (+ 11 pts) |
| Pâtisserie | 3 270 | 44 % | 53 % (+ 9 pts) |
| Système de sécurité | 240 | 11 % | 19 % (+ 8 pts) |
| Déménagement | 210 | 9 % | 23 % (+ 14 pts) |
| Prothèse dentaire | 1 470 | 49 % | 61 % (+ 12 pts) |

Source : MEN-MESR DEPP, SIFA. Champ : apprentis employés dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés. Traitement ISM.

Évolution de la part des femmes dans les secteurs de l'artisanat

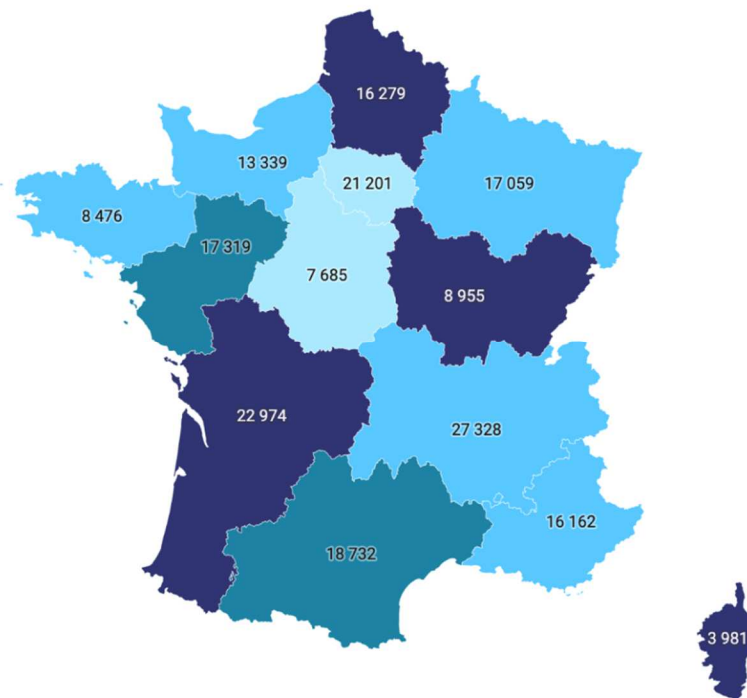


Une dynamique positive dans toutes les régions de métropole

Hormis des baisses dans les DOM TOM, le nombre d'apprentis formés en entreprise artisanale progresse dans toutes les régions de métropole, avec un développement particulièrement dynamique dans les régions du Nord et de l'Ouest. **La Nouvelle-Aquitaine** et la **Bourgogne-Franche-Comté** connaissent **la plus forte hausse avec + 7 %** de leur nombre d'apprentis formés dans l'artisanat.

Nombre d'apprentis en entreprise artisanale en métropole et évolution en pourcentage de 2021/2022 à 2022/2023

■ ≥ 6% ■ 5-6% ■ 3-5% ■ < 3%



Source : MEN-MESR DEPP, SIFA. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise artisanale de moins de 20 salariés, en France entière. Traitement ISM.

Des taux d'emploi en hausse pour les apprentis de l'année 2021/2022

L'insertion des apprentis dans l'emploi six mois après leur sortie de diplôme est globalement **en hausse depuis 2018**. Le taux moyen d'emploi est ainsi passé **de 64 % à 70 %** pour les principaux diplômés.

Seuls les sortants des BTS de l'artisanat des services font exception à cette tendance et enregistre une baisse de 11 points en un an (81 % de taux d'emploi en 2021-22 contre 70 % cette année).

Tous les diplômés sont concernés par cette hausse des taux d'emploi à 6 mois, les sortants d'un Brevet Professionnel et d'un BTS étant assurés d'accéder à l'emploi rapidement pour 78 % et 79 % d'entre eux.

Le taux d'emploi des apprentis **dans le secteur de la fabrication s'élève à 74 % pour l'année 2021-2022**. En hausse par rapport à 2018, il s'agit du plus haut taux d'emploi parmi les 4 grands secteurs.

Catherine Élie, directrice des études de l'Institut Supérieur des Métiers :

« Cette année encore, le bilan est très positif pour l'apprentissage dans l'artisanat. Non seulement le nombre d'apprentis est en progression constante (+ de 200 000 apprentis !), mais on observe également que le public de l'apprentissage s'est fortement diversifié. En accueillant de plus en plus d'apprentis aux parcours moins linéaires (élèves ou étudiants en réorientation, demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion...), l'artisanat se distingue par une grande inclusivité et l'apprentissage s'impose comme une filière d'excellence pour les reconversions des jeunes adultes. Des enjeux qui sont cruciaux pour les entreprises artisanales dont les besoins de recrutement sont énormes. Avec un taux d'emploi record et qui ne cesse d'augmenter depuis 2018, l'apprentissage reste plus que jamais un tremplin pour accéder rapidement à l'emploi. »

***La réforme de l'apprentissage de 2018**

La réforme de l'apprentissage de 2018 a été portée par Muriel Pénicaud (alors ministre du Travail) et mise en place par le gouvernement d'Édouard Philippe, sous la présidence d'Emmanuel Macron. Dans le cadre de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée en septembre 2018, cette réforme vise à moderniser et dynamiser le système de formation en alternance à travers différentes mesures : simplification des démarches administratives, augmentation des aides financières, suppression de la limite d'âge pour les apprentis...

Étude complète disponible sur demande

Méthodologie de l'étude

Le « baromètre de l'artisanat » est réalisé par l'Institut Supérieur des Métiers avec le soutien de MAAF. Publié 4 fois par an, ce baromètre met en avant les grandes tendances d'évolution du secteur de l'artisanat dans ses différentes composantes économiques et sociales (caractéristiques des dirigeants, des entreprises, des emplois, selon les secteurs et les territoires).

Sources : les données du baromètre sont issues de l'exploitation, par l'ISM, de fichiers de données nationaux du Ministère de l'Éducation Nationale (Enquête SIFA et INSER JEUNES).

Cette année, une modification de la méthodologie de redressement des données a été opérée pour certains diplômés. Ce changement a conduit à une modification rétroactive des données apprentissage des années 2019/20, 2020/21 et 2021/22.

A propos de MAAF

Marque du groupe Covéa, MAAF est l'un des premiers assureurs généralistes en France. Il propose à ses 3,8 millions de sociétaires et clients des solutions globales en assurances (auto, habitation, risques professionnels mais aussi santé, prévoyance, assurance vie...) et des services à forte valeur ajoutée (assistance, crédits...). Aux côtés des artisans depuis sa création, MAAF compte aujourd'hui plus de 851 000 clients professionnels. Promouvoir l'apprentissage, c'est #MAAFaçonD'être www.maaf.fr

A propos de l'Institut Supérieur des Métiers

Centre national de ressources sur l'artisanat et la petite entreprise, l'ISM conduit une activité d'observation statistique, de veille et d'études sur l'artisanat et la petite entreprise. Il publie régulièrement des Tableaux Economiques des secteurs de proximité. L'ISM assure également une mission de formation des élus socio-professionnels.

Contact presse : Agence CorioLink

Axelle Carballo – 06 02 29 25 87 – axelle.carballo@coriolink.com

Urielle Dutartre – 06 62 82 71 62 – urielle.dutartre@coriolink.com